

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 12 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-110 à 24-131 incluse	25	05	08	30

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. BAUCHARD, Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Hafidha OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD

ABSENTS : MM. SAVY, BRUN, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-131 Actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs de la Ville

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

26 NOV. 2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241118-24-131-DE
Date de transmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241118-24-131-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

N° 24-131

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE**

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des emplois et des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, par cadres d'emplois et grades, distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet (TC) ou à temps non complet (TNC), ainsi que les agents contractuels occupant un emploi permanent à TC ou à TNC.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Il convient de modifier le tableau des emplois permanents et des effectifs régulièrement en Conseil municipal afin d'assurer une concordance avec la vie des services, notamment afin de répondre à l'activité croissante du service Urbanisme (mise en place de permanences), il est proposé de modifier la quotité horaire d'un poste d'adjoint administratif en passant d'un temps non-complet (28 h) à un temps complet.

Au total, le tableau des emplois permanents est à modifier comme suit aujourd'hui :

GRADES	CREATION	SUPPRESSION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché principal		
Attaché		
Rédacteur principal 2ème classe		
Rédacteur		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		
Adjoint administratif	1	1 TNC

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241118-24-131-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

Vu le code général de la fonction publique,

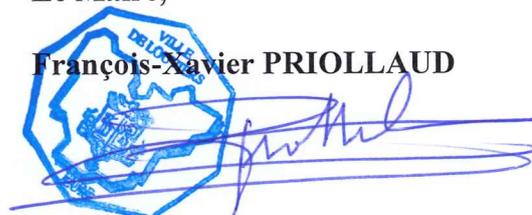
Considérant le tableau joint en annexe à la présente délibération,

APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

The image shows a blue official stamp of the Municipality of Lons-le-Saunier, featuring a coat of arms and the text 'VILLE DE LONS-LE-SAUNIER'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'François-Xavier Priollaud'.